



Résolution

La Chambre des Députés,

vu le rapport de sa Commission des Comptes,
approuve les comptes de l'exercice 2007 et
prie son Président de transmettre la présente résolution et le rapport de la Commission des Comptes
à la Cour des Comptes pour y être enregistrés.

Résolution adoptée par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 5 mai 2009

Le Secrétaire général,


Claude Frieselsen

Le Président,


Lucien Weller